

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 mars 2017**  
~~~~~

**ELECTION DE L'EXÉCUTIF  
SEPTIÈME VICE-PRÉSIDENTIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 mars 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, M. José MARTINEZ, Mme Nicole MORERE, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Christian VILOING, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI -Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Mme Florence QUINONERO à Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-Claude CROS à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Mme Josette CUTANDA, Madame Chantal COMBACAL

Absents :

M. Philippe MACHETEL

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 42	Pour 36 Blanc 5 Nul 1
-------------	---------------	--------------	-----------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-10, L5211-2, L2122-4, L2122-7 et L2122-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 fixant à treize le nombre de membres du bureau parmi lesquels le président, dix vice-présidents et deux autres membres,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 par laquelle Monsieur Patrick LAMBOLEZ a été élu 9<sup>e</sup> vice-président de la communauté de communes,

VU les modifications successives du tableau des vice-présidences par délibérations en date du 22 juin 2015 et 11 novembre 2016, portant le nombre de vice-présidents de dix à huit, chacun des vice-présidents et membres restants et du rang inférieur passant au rang supérieur, Monsieur LAMBOLEZ accédant ainsi au poste de 7<sup>e</sup> vice-président ;

VU l'élection du nouveau Maire de Saint-André-de-Sangonis par délibération en date du 11 mars 2017 suite à la tenue de nouvelles élections municipales sur la commune, impliquant dès lors la fin du mandat de Maire et conseiller communautaire de Monsieur LAMBOLEZ ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président qui pourrait occuper, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

VU la candidature de Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN ;

VU la désignation de Madame Nicole MORERE et Monsieur Jean-Luc BESSODES pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que cette élection doit s'effectuer au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours ;

Après avoir voté à bulletins secrets,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

**à la majorité des suffrages exprimés,  
Sur 42 votants dont 5 votes blancs et 1 vote nul, soit 36 suffrages exprimés au 1er tour pour  
Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN,**

- d'élire à la majorité des suffrages Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN à la 7e vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé,  
- de valider en conséquence la nouvelle composition de l'exécutif et du bureau de la communauté de communes, présentée comme suit :

• Membres de l'exécutif

- Président : Louis VILLARET
- Premier vice-président : Jean-François SOTO
- Deuxième vice-président : Michel SAINTPIERRE
- Troisième vice-président : Claude CARCELLER
- Quatrième vice-président : Philippe SALASC
- Cinquième vice-présidente : Agnès CONSTANT
- Sixième vice-président : Jean-Pierre BERTOLINI
- Septième vice-président : Jean-Pierre GABAUDAN
- Huitième vice-président : Guy-Charles AGUILAR

• Membres du bureau

- Premier membre : Louis VILLARET
- Deuxième membre : Jean-François SOTO
- Troisième membre : Michel SAINTPIERRE
- Quatrième membre : Claude CARCELLER
- Cinquième membre : Philippe SALASC
- Sixième membre : Agnès CONSTANT
- Septième membre : Jean-Pierre BERTOLINI
- Huitième membre : Jean-Pierre GABAUDAN
- Neuvième membre : Guy-Charles AGUILAR
- Dixième membre : Véronique NEIL
- Onzième membre : Georges PIERRUGUES

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1438 le 21/03/17  
Publication le  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170320-lmc199341-DE-I-I  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

